

Circulaire n° **2019 / 11 FR**  
Classement **Réglementation**

Contact **Markus Biner**  
E-mail **m.biner@svgw.ch**  
Téléphone **+41 44 288 33 44**  
Service **Eau**

#### Destinataires

- tous les distributeurs d'eau
- tous les bureaux d'études
- Laboratoires cantonaux
- OSAV, OFEV
- Comité

Lausanne, mars 2019

### **Entrée en vigueur de la nouvelle recommandation SSI GE W1017 – Moyens juridiques pour faire respecter les dispositions légales en matière de protection des ressources en eau potable**

Mesdames, Messieurs,

Les conflits d'utilisation des eaux souterraines et les aires d'alimentation dans les zones de protection sont de plus en plus nombreux. La pression croissante des agglomérations, de la production intensive de l'agriculture et les besoins croissants en terres de l'industrie conduisent à une aggravation constante de cette situation. La protection qualitative et quantitative des ressources en eau potable en Suisse est soutenue juridiquement par diverses lois, ordonnances et mesures d'exécution. Toutefois, en cas de conflit spécifique, la question se pose de savoir sur quelle base juridique et avec quels instruments juridiques les distributeurs d'eau peuvent protéger leurs intérêts.

La recommandation SSI GE, W1017, qui est maintenant disponible, apporte des réponses à ces questions. L'objectif est de montrer aux distributeurs d'eau leurs options juridiques sur la base d'exemples pratiques. Dans la plupart des cas, cependant, l'utilisation spécifique des différents instruments peut nécessiter l'intervention d'un expert juridique. Avant d'appliquer les instruments juridiques, l'implication de toutes les parties concernées est toujours la première priorité. Chaque fois que cela est possible, il convient d'essayer, en concertation avec les différents acteurs, de protéger les intérêts de la protection des ressources en eau potable.

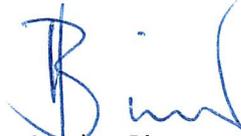
Le Comité Directeur de la SSIGE a décidé de l'entrée en vigueur de la recommandation W1017 le 1er mars 2019. La recommandation peut être commandée par voie électronique ou téléchargée directement à l'adresse [www.svgw.ch/W1017f](http://www.svgw.ch/W1017f). Le nouveau W1017 est maintenant disponible pour tous les membres avec un abonnement pour un accès en ligne au règlement électronique du SSIGE.

Avec nos meilleures salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



André Olschewski  
Chef secteur Eau SSIGE



Markus Biner  
Conseiller Technique Eau SSIGE